



Service Agriculture et Développement Rural
Unité Contrôles, Foncier Agricole et Mesures
Conjoncturelles

Affaire suivie par Myriam LATIEULE

Tél : 05 65 73 50 00
myriam.latieule@aveyron.gouv.fr

PLAN DE REDRESSEMENT – DISPOSITIF AREA

Cellule d'accompagnement de l'Aveyron

**Plan de redressement de l'exploitation :
dans le cadre d'une demande d'aide AREA**

Le plan de redressement est élaboré en concertation avec les principaux créanciers et soumis pour avis à la cellule d'accompagnement.

Afin de permettre la poursuite de l'activité de l'exploitation en situation fragile, mais reconnue comme viable, il vous est demandé de dater et de signer cette fiche d'acceptation du plan et de la retourner à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron.

Cette fiche est à transmettre :

- par courrier : DDT12 - 9, rue de Bruxelles - 12033 RODEZ CEDEX 9
- par courriel à : ddt-criseagricole@aveyron.gouv.fr
- copie à : myriam.latieule@aveyron.gouv.fr et jean-luc.enjalbert@aveyron.gouv.fr

Exploitation

N° PACAGE :

N° SIRET :

Dénomination sociale :

Adresse du siège de l'exploitation :

Rue ou lieu-dit :

Code postal :

Commune :

Nombre d'associés ou de co-exploitants :

Si un GAEC, nombre d'associés agréés :

Siège et adresse postale : 1 rue du Parc – CS 52256
Adresse géographique du site :
22022 SAINT-BRIEUC Cedex
www.cotes-darmor.gouv.fr

Accueil téléphonique : 9 h 00 / 12 h 00 et 14 h 00 / 17 h 00 sauf le vendredi à 16 h 00.
Accueil du public dans les services du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et l'après-midi exclusivement sur rendez-vous de 14 h 00 à 16 h 30

	Associé	Associé	Associé
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
N° immatriculation AMEXA			

	Salarié	Salarié	Salarié
Nom			
Prénom			
Date de naissance			
N° immatriculation AMEXA			

Plan de redressement

Structure habilité à suivre le plan de redressement :

Organisme expert :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Date réalisation de l'AGEA :

Date cellule d'accompagnement qui a validé le principe de la réalisation d'un plan de redressement :

Date de dépôt de la demande d'aide AREA :

I - Présentation du plan de redressement retenu

1 - Description des circonstances à l'origine des difficultés de l'exploitant :

(La description est établie sur la base des éléments de l'audit de l'exploitation agricole préalable à la demande AREA)

2 - Dispositions techniques, économiques et financières à mettre en œuvre :

(Point d'attention : Une mesure mise en œuvre antérieurement au dépôt de de la demande d'aide AREA ne peut être considérée comme une mesure composant le plan de restructuration du dispositif AREA).

3 - Description des engagements de l'exploitant :

(Le bénéficiaire de l'aide à l'AREA s'engage, dans le cadre du plan de restructuration, à assurer une « contribution propre » à hauteur de moins 25 % des coûts totaux de la restructuration de son exploitation. Cette contribution propre se compose des ressources propres de l'exploitation mais également de la contribution de ses actionnaires ou des ses créanciers, à l'exclusion en revanche de toute contribution provenant d'un dispositif d'aide publique)

Le tableau en **annexe 2** énumère l'ensemble des mesures de restructuration ainsi que leur coût hors taxes applicable à la première année du plan, y compris les mesures de restructuration consenties par les créanciers.

4 - Description des aménagements consentis par les principaux créanciers :

Les créanciers peuvent participer à la restructuration de l'endettement de l'exploitation, notamment par :

- un réaménagement ou une consolidation des prêts négocié entre l'exploitant et les établissements bancaires, le cas échéant, une remise sur les frais de dossier ou les indemnités de remboursement anticipé,*
- des abandons de créances et/ou des étalement de remboursement ou tout autre aménagement de la dette par les autres créanciers (caisse de la MSA, fournisseurs, coopératives, ...*

5- Une projection des aides financières de l'État et le cas échéant des autres financeurs publics (collectivités territoriales notamment)

6 - Présentation des résultats escomptés sous forme de ratios prévisionnels (taux d'endettement, ...):

II - Accord de l'exploitation et des créanciers sur le plan de redressement

Lu et approuvé

Exploitants :

Date
Signature

Créanciers :

Société :
Date :
Signature :

Société :
Date :
Signature :

Société :
Date :
Signature :

Société :
Date :
Signature :

Expert

Fait à le signature (nom et qualité)

Validation du plan de restructuration :

Fait à : le :

Pour le préfet et par délégation

Annexe 2 : Calcul du montant de l'aide AREA et de la « contribution propre » de l'exploitation

Nom du bénéficiaire :

N° SIRET :

Le tableau suivant reprend les mesures du plan de restructuration induisant un coût par rapport à la situation initiale et établit la contribution du bénéficiaire (il convient d'adapter la liste des mesures présentées conformément au plan de restructuration établi pour l'exploitation) :

Type	Description	Mesures de restructuration induisant un COÛT (pour l'exploitation ou pour les autres contributeurs) par rapport à la situation « avant restructuration »		Aides publiques hors AREA (B1)	Contribution des créanciers (C)	Aide AREA		Coût restant à charge pour l'exploitation (D) = (A) – (B) - (C)	Contribution propre de l'exploitation (E) = (C) + (D)
		Coût HT (en €) (A)	Autres fin. publics. (B3)			État (B2)			
exploitation	adhésion à un groupement de producteurs, à une organisation économique ou à un organisme de suivi de qualité de la production principale								
	réalisation d'un suivi technico-économique								
dettes (MSA, fournisseurs, banques)	prise en charge de cotisations sociales (MSA)								
	mise en place d'un échancier de règlement des cotisations sociales (MSA) : surcoût								
	abandons de créances, remises sur frais (hors MSA)								
	prise en charge partielle d'intérêts des prêts ou facilités de paiement contractés auprès des fournisseurs (hors MSA)								
	prise en charge partielle d'intérêts bancaires dus sur les prêts de l'exploitation								
	restructuration de l'endettement : surcoût hors commission de garantie								
	consolidation de l'endettement : commission de garantie								
TOTAL									

Taux de contribution propre = TOTAL (E) / TOTAL (A) = %

La « contribution propre » de l'exploitation représente-t-elle au moins 25 % du coût de l'ensemble des mesures de restructuration : oui non

Mesures de restructuration induisant un GAIN / ÉCONOMIE par rapport à la situation « avant restructuration »	
Description de la mesure de restructuration induisant un gain ou une économie	Gain / économie HT (en €)
Total (F)	